

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Prenez avis que le 11 juin 2024, à compter de 19 h 30, dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, situé au 1111, avenue Saint-Paul à Saint-Césaire, se tiendra une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire au cours de laquelle toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure suivante. :

Demande de dérogation mineure n° DM-04-2024 au règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements

M. Guillaume Couture, propriétaire, soumet cette demande de dérogation mineure concernant l'implantation de l'habitation multifamilial sise au 2057, avenue de l'Union, portant le numéro de lot 1 592 200 et situé en zone n° 113.

Nature et effet de la demande :

L'approbation de cette dérogation mineure aurait comme effet de régulariser l'implantation du bâtiment d'habitation multifamilial décrit ci-dessus, lequel présente une marge de recul arrière levée à 2,15 mètres de la ligne de lot arrière, alors que la norme actuellement en vigueur au règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements fixe plutôt cette distance minimale à 3 mètres, **ayant ainsi comme effet d'octroyer une dérogation de 0,85 mètre sur la norme actuellement en vigueur.**

Le tout, tel qu'illustré au certificat de localisation préparé par Yves Robichaud, arpenteur-géomètre, en date du 25 avril 2008 et portant le numéro 2690 de ses minutes.

Fait à Saint-Césaire ce 27 mai 2024

M^e Isabelle François, avocate
Directrice générale et Greffière